

## BILAN CLIMATIQUE ET HYDRIQUE A OUCQUES LA NOUVELLE

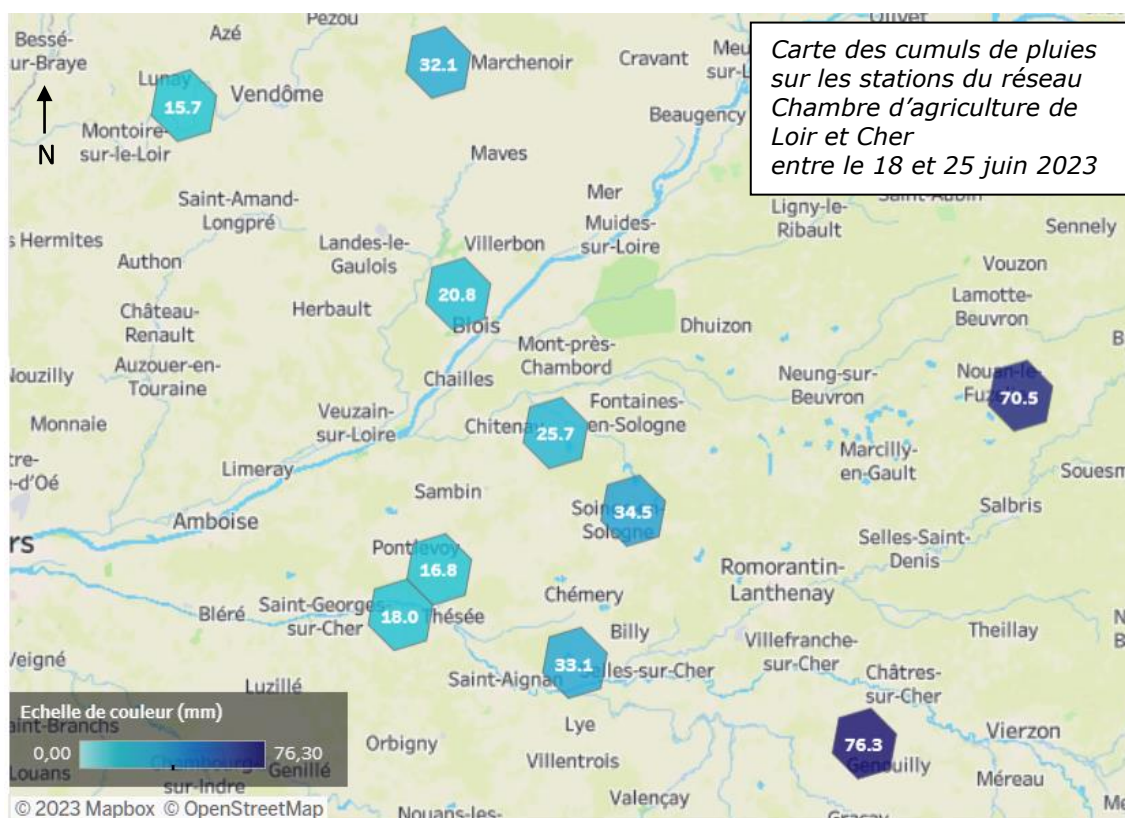
Périodes	Pluie (mm)	ETP (mm)	Maïs		Soja		Tournesol	
			ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé
Avril	49	47	9	-	7	-	4	-
Mai	27	107	44	17	55	28	38	11
01 <sup>er</sup> au 25 juin	57	114	75	35	97	68	79	33
Prévisions à 10 jours								
26 juin au 05 juillet	-	32	33	68	34	102	29	62

Sources des données : Station du réseau de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

### Etat de la réserve utile (RU) des sols au 26 juin

Sol	Superficiel RUmax = 75 mm RS = 25 mm		Moyen RUmax = 120 mm RS = 40 mm		Profond RUmax = 150 mm RS = 50 mm	
	RU au 26/06	Date d'irrigation conseillée	RU au 26/06	Date d'irrigation conseillée	RU au 26/06	Date d'irrigation conseillée
<b>Maïs</b>	<b>57 mm</b> 1 tour	16/06 – <b>04 juillet</b>	<b>72 mm</b>	-	<b>102 mm</b>	-
<b>Soja</b>	<b>24 mm</b> 1 tour	13/06 – <b>26 juin</b>	<b>69 mm</b> 1 tour	16/06 – <b>04 juillet</b>	<b>69 mm</b>	<b>01<sup>er</sup> juillet</b>

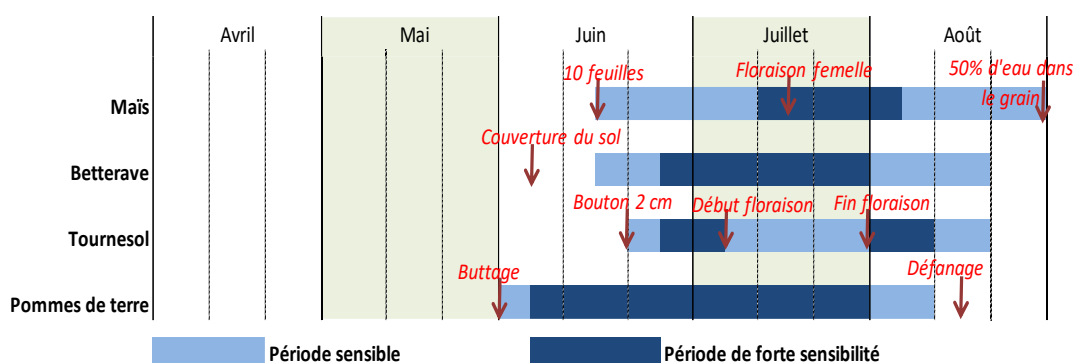
➤ **La stratégie d'irrigation présentée ici est de maintenir le stock d'eau du sol supérieur à la réserve de survie (RS = 1/3 de la RUmax). Au 01<sup>er</sup> avril la réserve utile est considérée comme entièrement rechargée.**



- Les conseils sont établis à partir d'un bilan hydrique basé sur le secteur pluviométrique de Oucques la Nouvelle (32 mm enregistré du 18 au 25 juin). Privilégiez les mesures de pluie locale (pluviomètre à la parcelle). **En cas de pluies différentes, retarder ou avancer les dates d'irrigations conseillées d'un jour par tranche de 5 mm.**
- Prévisions météorologiques pour les 10 jours à venir :** Le ciel alternera entre nuages et éclaircies. Des pluies orageuses sont annoncées jeudi. Les minimales seront comprises entre 12°C et 18°C , et les températures maximales entre 21°C et 26°C.

## CONSEIL IRRIGATION EN VOLUME LIMITE

- Raisonner le choix de la dose d'irrigation selon la capacité de rétention du sol. 1m<sup>3</sup> d'eau gaspillé = 2 m<sup>3</sup> d'eau perdus : Pour un surdosage de 10 mm, c'est 100 m<sup>3</sup>/ha perdus sur la parcelle mais aussi 100 m<sup>3</sup>/ha de perdus pour une autre parcelle !
- Pour valoriser au mieux l'eau disponible, les apports doivent être réservés à la période de forte sensibilité au stress hydrique des cultures :



Stades repères des périodes de sensibilité à la sécheresse  
(Source : irriguer en économisant de l'eau, CA Centre, 2013)

## CONSEILS SUR MAÏS, Stade moyen : 6 -15 feuilles

- Le maïs tolère un stress hydrique jusqu'à 9-10 feuilles sans préjudice et cela lui permet de s'enraciner.
- En sols superficiels, le 2<sup>ème</sup> tour d'eau** est à envisager autour du **04 juillet**. **Sans pluies un 3<sup>ème</sup> passage sera à envisager après un délai de 7 jour.**
- En sols moyens, les apports peuvent démarrer dans 10 jours sans pluie d'ici là, appliquer ensuite un délai de retour de 8-9 jours**
- En sols profonds, les réserves sont suffisantes** pour les 10 prochains jours.

## CONSEILS SUR SOJA, Stade moyen : floraison

- Sans pluie, le rythme d'irrigation est similaire à celui du maïs, compter 7 jours entre 2 passages sur les sols superficiels, 10 jours pour les sols moyens et 12 jours sur sols profonds.
- En **sols superficiels**, le **2<sup>ème</sup> tour d'eau** peut être déclenché cette **semaine**.
- En **sols moyens**, le **2<sup>ème</sup> tour d'eau** est à programmer pour le **04 juillet**.
- En **sols profonds**, un **1<sup>er</sup> tour d'eau** est à réaliser **autour du 01<sup>er</sup> juillet**.



## CONSEILS SUR TOURNESOL, Stade moyen : début floraison

---

- Source Terres Inovia : Si la structure du sol n'entrave pas sa croissance racinaire, le tournesol est capable d'exploiter les horizons les plus profonds jusqu'à 2 m, et d'extraire la totalité de l'eau disponible, là où d'autres cultures ne peuvent extraire que les 2/3 de la réserve utile.  
Ici, l'irrigation est déclenchée quand la réserve atteint 1/6 de la RUmax.
- **En sols superficiels à moyens**, l'irrigation se pilote généralement avec un 1<sup>er</sup> passage avant floraison, suivi de 1 à 3 passages fin floraison pour le remplissage des grains avec un délai entre les passages de 10 jours sans pluie. Si les feuilles jaunissent le 1<sup>er</sup> passage peut être effectué plus tôt.
- En **sols superficiels**, un **1<sup>er</sup> tour d'eau** pourra s'envisager en fin de semaine sur les parcelles à début floraison
- En **sols moyens et profonds, les réserves sont suffisantes pour les 10 prochains jours. Selon la météo, 1 à 2 passages pourront être réalisés pour le remplissage des grains à partir de fin floraison**

**Sarah BELLALOU** (Conseillère agroenvironnement – eau)  
Mail : [sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr)  
Tel : 02 54 55 20 07

**Frédéric CADOUX** (Conseiller spécialisé grandes cultures)  
Mail : [frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr)  
Tel : 02 54 23 11 25



## SITUATION HYDROLOGIQUE

Un [arrêté préfectoral](#) a été pris le 16 juin dernier ; constatant le franchissement des seuils et les restrictions suivantes :

### **HORS NAPPE DE BEAUCE**

Débit Seuil (l/s)		Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Zones concernées		<b>Braye, Brenne, Masse et Affluents de la Loire amont</b>	<b>Cisse amont</b>	-
Mesures	Pour les prélèvements en eau superficielle	Réduction de 20% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Réduction de 50% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	-
	Pour les prélèvements en eau souterraine	Pas de restriction	Pas de restriction	-

Plus d'informations [ici](#) pour connaître les dérogations et si votre commune appartient à la zone d'alerte (carte interactive).

### **SUR LA NAPPE DE BEAUCE**

Débit Seuil (l/s)	Alerte
Zones concernées	<b>Beauce Blésoise – Expérimentations 2023</b>
Mesures	Interdiction de 12h à 19h du vendredi au dimanche (soit 21h d'arrêt par semaine)
Exceptions :	Aucune restriction pour les cultures maraîchères

Pas de restrictions sur la nappe de Beauce Centrale.

### **SUR LES PRELEVEMENTS DIRECT EN LOIRE** : Pas de restriction en cours.

Lors de la Cellule Eau départementale, il a été indiqué que les 2 barrages de Naussac et Villerest qui réalisent le soutien d'étiage de la Loire sont respectivement rechargés à 48% et 99%. Ces niveaux devraient permettre une gestion de l'étiage de la Loire sans grandes difficultés jusqu'à la fin juillet.



▲ **A savoir** : Chaque semaine, les services de la DDT font un état des débits des cours d'eau le mardi sur les 3 derniers jours. Sur la base de ces éléments, le préfet de Loir et Cher prend une décision et signe un arrêté communiqué le vendredi.

Le tableau ci-dessous rapporte les débits moyens journaliers (l/s) des 3 derniers jours, sur les 15 zones d'alerte définies dans [l'Arrêté Cadre Sécheresse Départemental en Loir-et-Cher hors périmètre de l'Organisme Unique \(Nappe de Beauce\) signé le 21 avril 2022](#).

Zone d'alerte	Station hydrométrique	Débit moyen journalier en l/s			Débit Seuil (l/s)		
		23/06	24/06	25/06	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Les Mauves	La Mauve de Détourbe à Meung-sur-Loire	656	598	586	500	450	340
Affluents Loire amont	L'Ardoux à Lailly-en-Val	ND*	ND*	ND*	50	35	20
Affluents Loire aval	La Cisse à Nazelles-Négron	729	635	609	600	480	360
La Brenne	La Brenne à Villedômer	312	292	282	330	300	210
L'Aigre	L'Aigre à Romilly-sur-Aigre	824	800	793	250	190	140
Loir amont	Le Loir à Villavard	2056	1791	1954	3000	2500	2000
La Braye	La Braye à Valennes	1084	542	408	350	300	250
Loir aval	Le Loir à Durtal	9946	9621	8852	5500	4500	4000
La Cisse amont	La Cisse à Coulanges	286	278	265	400	290	250
Le Cosson	Le Cosson à Chailles	734	951	701	450	360	270
La Masse	La Brenne à Villedômer	312	292	282	330	300	240
Le Cher	Le Cher à Selles-sur-Cher	23860	44448	33710	7000	6250	5500
Le Fouzon	Le Fouzon à Meuses	2220	2370	1805	700	600	490
Le Beuvron	Le Beuvron à Montrieux en Sologne	1283	1235	723	125	110	95
La Sauldre	La Sauldre à Pruniers en Sologne	6508	18922	24699	1500	1300	1250

\* Non Disponible

Les données des stations de mesures hydrométriques : <https://hydro.eaufrance.fr/>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau pris en France est consultable sur le site Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau en Loir-et-Cher pour l'usage agricole est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : [Arrêtés sécheresse - Chambres d'agriculture](#)

